



En arrêt maladie suite agression

Par **Sourinette**, le **17/06/2021** à **16:14**

Madame , Monsieur rnrnMa question concerne mon arrêt maladie ou j'ai été opérer fin d'année 2019 de la coiffe des rotateurs suivis d'une longue convalescence qui touche mes cervicales .rnrn rnrnLe médecin conseil décide de me consolidé rt m'envoie à la reprise du travail , ne pouvant reprendre mon médecin traitant me conseil de contesté sa demande .rnrnJe prend donc rendez vous avec la médecine qui me mes inapte au poste je suis donc licencié en inaptitude .rnrnMon deuxièmes employeur dans la fonction publique me parle d'une reprise à mi-temps thérapeutique .rnrnJe constate dans les temps et je reçois plus tard un courrier me précisant un rendez vous cher un Docteur expert qui m ' examine et n'est pas d'accord pour une reprise n'y au 11 mars n ' à l'heure acctuel .rnrnConcernant les indemnité journalière elle mon été réglé cher les deux employeurs en rétroactive es ce normal ..rnrnJ'attend votre réponse rnrnCdt

Par **morobar**, le **18/06/2021** à **10:03**

Bonjour,rnrn[quote]rnJ'attend votre réponsernrn[/quote]rnEt quelle est la question ?